



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

| | | |
|------------------------|---|------------------|
| Mme RUGGERI-ZANETTACCI | à | M. MARCANGELI |
| M. VOGLIMACCI | à | Mme CORTICCHIATO |
| Mme BERNARD | à | M. SBRAGGIA |
| Mme SANTONI-BRUNELLI | à | Mme OTTAVY |
| Mme FELICIAGGI | à | M. PAOLINI |
| Mme ZUCCARELLI | à | M. VANNUCCI |
| M. DELIPERI | à | Mme FLAMENCOURT |
| Mme GRIMALDI D'ESDRA | à | Mme RICHAUD |
| Mme SIMONPIETRI | à | M. LUCIANI |

Etaient absents :

M. CAU, M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 35 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015

Délibération N°2015/ 309

**Convention de partenariat en matière de gestion publique locale entre la direction générale
des finances publiques et la ville d' Ajaccio**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la Ville d'Ajaccio et la Direction générale des finances publiques (DGFIP) souhaitent s'engager dans une démarche partenariale visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et à renforcer la coopération de leurs services. Au regard du contexte économique et de la situation des finances publiques, la mise en place de cette politique ambitieuse et partenariale s'avère désormais nécessaire.

Ainsi, afin de matérialiser leurs engagements réciproques, un projet de convention-cadre a été élaboré conjointement pour fixer les objectifs qui consistent en :

- Développer et enrichir les échanges entre Administrations,
- Améliorer l'efficacité des procédures en dépenses et en recettes,
- Améliorer la qualité comptable et la lisibilité des comptes,
- Développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des responsables.

Chaque mesure à entreprendre pour mener à bien ces quatre axes majeurs est détaillée dans plusieurs fiches-action annexées à la présente convention. Ces fiches-action abordent le descriptif et le contexte de l'action, les objectifs à atteindre, la démarche méthodologique avec les engagements des parties, les indicateurs de suivi, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre et les responsables de l'action. Elles sont amenées à être modifiées et à évoluer au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des travaux.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à signer la convention ci-jointe de partenariat en matière de gestion publique locale entre la Ville d'Ajaccio et la Direction générale des finances publiques et à engager toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre les mesures prévues aux fiches-action annexées à la présente convention.

Considérant :

- Le contexte économique et de la situation des finances publiques ;
- La volonté de la municipalité d'œuvrer pour la modernisation de la gestion publique locale et pour l'amélioration de la qualité des comptes afin d'accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers,
- La nécessité d'engager une démarche partenariale avec la Direction générale des finances publiques, matérialisée par une convention et ses annexes, les fiches-actions,
- L'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2015,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser M. le maire à signer la convention de partenariat en matière de gestion publique locale entre la Direction générale des finances publiques et la ville d'Ajaccio,

D'autoriser M. le maire à engager toutes les démarches pour mettre en œuvre les mesures prévues et à venir par la convention et ses annexes, les fiches-actions.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la Convention de partenariat en matière de gestion publique locale entre la Ville d'Ajaccio et la Direction générale des finances publiques, et ses annexes ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2015,

Considérant :

- Le contexte économique et de la situation des finances publiques ;
- La volonté de la municipalité d'œuvrer pour la modernisation de la gestion publique locale et pour l'amélioration de la qualité des comptes afin d'accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers,
- La nécessité d'engager une démarche partenariale avec la Direction générale des finances publiques, matérialisée par une convention et ses annexes, les fiches-actions,

AUTORISE

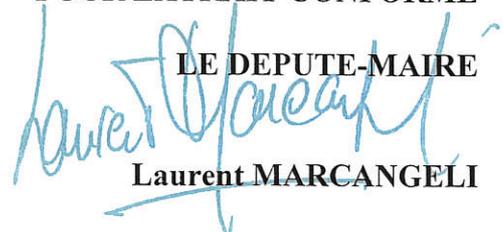
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- M. le maire à signer la convention de partenariat en matière de gestion publique locale entre la Direction générale des finances publiques et la ville d'Ajaccio,
- M. le maire à engager toutes les démarches pour mettre en œuvre les mesures prévues par la convention et ses annexes, les fiches-actions.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME


LE DEPUTE-MAIRE
Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150928-2015_309-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015

Publication : 05/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

